

DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) DE HUDIVILLER



Mandat 2026/2027

1. Candidature au CMJ
2. Présentation du candidat – Disponibilité
3. Autorisation parentale
4. Droits, devoirs et engagements

CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2026/2027

CANDIDAT :

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Fille/ garçon : _____

École/ collège/ Lycée / structure : _____ Classe _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Je soussigné (e) _____

Déclare être candidat(e) au conseil municipal des jeunes d'Hudiviller pour le mandat 2026/2027.

REPRESENTANT LEGAL :

NOM : _____ Prénom : _____

Père Mère Tuteur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature du candidat

Signature du représentant légal

PRESENTATION DU CANDIDAT

1. Peux-tu te présenter en quelques lignes ? (Loisirs, hobbies, familles, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Que représente, pour TOI, le Conseil Municipal des Jeunes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. En quelques lignes, présentes tes motivations, tes idées, tes projets, et ce que tu souhaites améliorer ou créer sur ta commune d’Hudiviller :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Disponibilités :

Pour mettre en place tes actions, tu auras besoin de temps pour t’organiser en équipe. Sur quels jours et quels horaires serais tu disponible pour se réunir ?

- Les vendredis soirs, de 18 h à 19 h
- Les dimanches matins de 10 h à 11 h
- Pendant les vacances scolaires
- sur d’autres jours et horaires, à préciser ci-après :

AUTORISATION PARENTALE :

(Cocher les cases validées)

Mon enfant souhaite devenir membre du conseil municipal des jeunes de la commune d'HUDIVILLER. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, je complète cette autorisation parentale.

Je soussigné(e) : _____

Adresse : _____

Représentant légal de l'enfant : _____

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature au conseil municipal des jeunes pour l'année 2026/2027.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au conseil municipal des jeunes.
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transports de la commune, pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.
- Autorise mon enfant à être filmé (e), photographié (e) sans contrepartie financière, seul (e) ou en groupe dans le cadre du CMJ et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communications tels que presses, petit journal, site et Facebook de la commune...
- Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par mail, par sms les différentes informations relatives au CMJ (invitations, réunions, programmes, rendez-vous...)
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et en accepte l'organisation, les déplacements que mon enfant devra effectuer.
- Atteste que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile

Informations particulières sur mon enfant (allergie, etc..) : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature du responsable légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)

DROITS, DEVOIRS et ENGAGEMENTS

Les conseillers jeunes seront aidés par les conseillers municipaux ainsi que l'équipe mise en place autour du CMJ, pour appréhender pleinement leur nouvelle fonction.

1. LES DROITS – Les conseillers ont le droit de :

- Proposer des projets ou des actions,
- Organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes,
- Exprimer leurs opinions,
- S'impliquer dans les actions locales, nationales, européennes ou mondiales,
- Donner aux Jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées,
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

2. LES DEVOIRS – Les conseillers représentent la population jeune et ils s'engagent à :

- S'informer sur les besoins des jeunes de la commune,
- Assister aux réunions et être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes,
- Être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ,
- Être porteur et s'investir dans les projets du CMJ,
- Informer les Jeunes de la commune, des actions du CMJ,
- Établir un lien entre les générations de la commune.

3. LES REGLES DEONTOLOGIQUES

Toutes les actions relatives au CMJ doivent impérativement et en toutes circonstances respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité. L'appropriation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions du CMJ par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques, ou religieux sont à proscrire. Le CMJ est avant tout un espace de proposition, voire de décision et d'expression où le Jeune peut émettre librement son avis sur les différents sujets et projets qui le concerne et qu'il désire voir aboutir dans la mesure du possible.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du candidat

Signature du représentant légal